

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal

Séance du 25 septembre 2024 à 20 heures 30

Présents :

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D. (à partir de la délibération n° 2024/40), CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., DELPERIE L., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., TARROUX H., IMBERT J., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

Délégué suppléant : -

Absents ayant donné pouvoir : Mmes GOMEZ G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), MM. PASTUREL N. (pouvoir à M. LAGALY J.P.) et ANDREOLLO B. (pouvoir à Mme DEYMIE C.).

Absents : Mmes FABRE D. (jusqu'à la délibération n° 2024/39), THOMAS G., LAVAL-BARBANCE G. et GUIBELIN A..

Secrétaire de séance : Mme CHAZOTTES Fabienne.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (délibération) ;
- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2024 «FPIC» (délibération) ;
- Location de l'ancienne médiathèque à la Sarl Z101 CONSULTING (délibération) ;
- Convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois pour la période 2025-2027 (délibération) ;
- Questions et informations diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur GAVALDA ouvre la séance et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 :

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation le Président a signé le marché suivant :

Marché de prestations intellectuelles portant sur l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement collectif		
Titulaire	Montant HT Tranche ferme	Montant HT Tranche optionnelle
Mandataire du groupement : OCCELIA SAS Adresse : 56 Chemin de Pelleport - 31500 TOULOUSE Co-traitant : HK LEGAL SELARL Adresse : 91 av. de la République – 75011 PARIS	32 675,00 €	15 200,00 €

Il a également signé les conventions et bons suivants :

Nature du document	Objet	Montant total
Contrat d'intervention avec l'association « Simples conférences »	Conférence organisée à la médiathèque en juin « Bluegrass, country, swing and folk au début du XX ^{ème} siècle »	300,00 €
Devis CHUBB SICLI	Remplacement d'extincteurs bâtiment ALSH	1 705,22 € HT
Devis CHUBB SICLI	Remplacement d'extincteurs à la crèche	481,45 € HT
Contrat d'intervention avec l'association « Les Mirettes »	Conférence à Lédas-et-Penthiès en février 2025 sur l'histoire de la peinture en 2025	225,00 €
Contrat d'intervention avec Carol VANNI (autrice)	Projet intergénérationnel d'octobre 2024 à juin 2025 sur le thème « grandir vieillir »	2 000,00 €
Contrat d'intervention avec les éditions VENT TERRAL	Rencontre organisée à la médiathèque autour de l'œuvre de Marcelle DELPASTRE avec l'autrice Michèle STENTA	200,00 €
Contrat d'intervention avec Enora LOFFET	9 ateliers dessin et bande dessinée organisés à la médiathèque de octobre à juin 2025	500,00 €
Bon de commande « Atelier VEZES »	Lettres en PVC pour signalétique « France Services » en façade du bâtiment	817,00 € HT

Le conseil prend acte des décisions prises par le Président.

3- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2024 «FPIC» (délibération) :

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il appartient à chaque EPCI de se prononcer sur la répartition du FPIC entre l'intercommunalité et les communes.

Le territoire de la Communauté de Communes Val 81 bénéficie dans le cadre du FPIC, d'un reversement.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres sont possibles :

➤ **Conserver la répartition dite « de droit commun »** (présentée ci-dessous) ;

➤ **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ».**

Dans ce cas, les modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30% l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ;

➤ **Opter pour une répartition dérogatoire « libre » :**

Dans ce cas, la nouvelle répartition du FPIC est librement définie. Aucune règle particulière n'est prescrite. Pour cela, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- soit délibérer à l'unanimité dans un délai de deux mois suivant la notification du prélèvement et/ou du reversement ;
- soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Il est proposé au conseil communautaire d'examiner la répartition de droit commun ci-après et de se prononcer sur un mode de répartition.

Commune	FPIC 2024	
	Montant prélevé de droit commun	Montant reversé de droit commun
ANDOUQUE	0	10 678
ASSAC	0	0
CADIX	0	5 413
COURRIS	0	1 469
CRESPINET	0	4 438
DOURN	0	2 210
FAUSSERGUES	0	2 912
FRAISSINES	0	2 407
LACAPELLE-PINET	0	1 587
LEDAS-ET-PENTHIES	0	3 629
PADIES	0	3 835
SAINT-CIRGUE	0	6 151
SAINT-GREGOIRE	0	10 251
ST-JULIEN-GAULENE	0	5 115
ST-MICHEL-LABADIE	0	1 530
SAUSSENAC	0	14 249
SERENAC	0	13 287
TREBAS	0	10 231
VALENCE D'ALBIGEOIS	0	20 135
TOTAL	0	119 527
CCVAL81	0	54 910

Suite à l'examen de la répartition de droit commun le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide pour l'année 2024 de conserver la répartition de droit commun du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Location des locaux de l'ancienne médiathèque intercommunale de Valence à la Sarl Z101 CONSULTING (Délibération) :

Depuis le 1^{er} avril 2023, la Communauté loue à la Sarl Z101 CONSULTING des bureaux au Pôle d'Activités Val 81, à l'étage de la cité administrative.

La Sarl Z101 CONSULTING, Société spécialisée dans le domaine de l'informatique et plus précisément dans l'impression 3D, recherche des locaux plus spacieux pour développer son activité. Elle serait disposée à louer, à compter du 1^{er} octobre 2024, les locaux de l'ancienne médiathèque intercommunale de Valence, moyennant un loyer mensuel (hors charges) de 450 €.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire :

- d'accepter de louer à la Sarl Z101 CONSULTING les locaux de l'ancienne médiathèque intercommunale de Valence;
- d'approuver à cet effet la conclusion d'un bail commercial qui fixera les principales conditions de location comme suit :
 - . Durée du bail : 9 ans,
 - . Montant du loyer (hors charges) : 450 € par mois (loyer révisable chaque année, le 1^{er} octobre, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier et notamment le bail.

Suite à cet exposé, le conseil communautaire :

- accepte de louer à la Sarl Z101 CONSULTING les locaux de l'ancienne médiathèque intercommunale de Valence ;
- décide en conséquence de conclure un bail commercial qui prendra effet après l'obtention du changement de destination des locaux ;
- fixe les conditions de location comme suit :
 - . Durée du bail : 9 ans,
 - . Montant du loyer (hors charges) : 450 € par mois (loyer révisable chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE) ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier et notamment le bail commercial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Convention de délégation d'actions, de moyens et d'objectifs à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois pour la période 2025-2027 (délibération) :

L'Office de Tourisme intercommunautaire « Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois » a été créé le 3 mai 2016, sur décision conjointe de la Communauté de Communes Val 81 et de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois.

Depuis sa création, l'Office de Tourisme agit pour le compte des 2 Communautés, par délégation, et assure dans le cadre des missions obligatoires qui lui sont confiées :

- l'accueil et l'informations des touristes,
- la promotion touristique du territoire,
- la coordination et l'accompagnement des interventions des divers partenaires du développement touristique local dans un objectif de développement durable,
- la gestion de la taxe de séjour.

Les conditions de la délégation sont prévues par convention conclue entre les 2 Communautés de Communes et l'Office de Tourisme, pour des périodes de 3 ans. La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2024, un projet de convention a été rédigé pour une nouvelle période de 3 ans à compter de 2025 (cf. annexe CONVENTION CCVAL81-CCMAV-OTVTMA 2025-2027).

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte :

- d'approuver le projet de convention transmis en annexe,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ce document et tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Questions et informations diverses :

- a. Présentation de la directrice générale des services :
Sophie DEBRIEU, initialement référente territoriale à la DDT a pris ses fonctions de DGS au sein de la CCVAL81. Depuis son arrivée, elle a rencontré l'ensemble des agents avec lesquels elle a mis en place des réunions de transversalité.
Elle va rencontrer l'ensemble des maires au sein de leur commune et qu'elle procédera à la diffusion des compte-rendus des réunions de président et vice-président.e.s.
Ensuite, elle souhaite mettre en place un secrétariat pour les questions et informations diverses (mail : dgs@val81.fr ou par téléphone au 05 63 53 79 06).
- b. Proposition d'action collective en matière de collecte et valorisation des déchets électroniques :
Plusieurs équipements informatiques et téléphoniques obsolètes pourraient faire l'objet d'une revalorisation, l'idée étant de trouver une solution avec une structure qui revaloriserait les déchets électroniques. Un sondage auprès des communes pourrait permettre d'évaluer et quantifier le volume.
- c. Présentation de la démarche de schéma de lecture publique :
La loi sur les bibliothèques de décembre 2021 stipule que "Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal il élabore et met en place un schéma de développement de la la lecture publique." Article 12 L-5211-63.
Grande Cause nationale annoncée par le Président de la République le 17 juin 2021, la lecture est reconnue comme facteur d'inclusion sociale. En France, plus de 10 millions de citoyens sont empêchés de lire. Ce constat encourage les bibliothèques aux partenariats afin d'être pleinement efficaces dans leur rôle de vecteur d'inclusion sociale et numérique
Le Schéma de Lecture Publique formalise la politique de lecture publique adoptée par la collectivité. Ce document politique, opérationnel et technique comporte :
1) Un diagnostic approfondi du territoire, des acteurs et de la lecture publique.
2) La vision et les objectifs de long terme, afin de préciser le sens et les priorités, qui seront mis en œuvre.
3) Un plan d'action et une rétro-planification incluant le schéma d'aménagement du territoire et les ressources mobilisées (comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).
=> Copil le 5 novembre à 14h.
- d. Signature de la feuille de route "France Numérique Ensemble" :
Cette feuille de route co-portée par la Préfecture et le Conseil départemental s'inscrit dans le cadre de la circulaire gouvernementale du 28 juillet 2023 ayant pour objectif la territorialisation de la politique publique d'inclusion numérique "France Numérique Ensemble".
Elle propose un plan d'actions visant à favoriser, entre autre, la coordination des acteurs du numérique et de leurs actions. La signature de cette feuille de route engage Val 81 à participer à sa mise en œuvre et à sa gouvernance à travers un comité de pilotage annuel.
- e. Réception du rendu final de l'étude d'impact mandatée par la Commune de Trébas « Communauté de Communes Val 81 ou Communauté de Communes des Monts d'Alban et Villefranchois : quelle intercommunalité pour Trébas ? »
La Commune de Trébas a transmis à Val 81 l'étude d'impact qu'elle a confiée à M. CABROL de Nore Conseil. Lorsque l'analyse sera achevée, l'étude sera transmise à l'ensemble des délégués communautaires.
Madame ROBERT ajoute que cette étude a été validée par la Préfecture et la DGFIP. Monsieur IMBERT et Madame ROBERT pensent qu'il faut la transmettre de suite aux délégués communautaires.
- f. Rénovation du parc de logements privés : PACTE territorial

Le Pacte Territorial France Rénov'

Rappel : programme d'intérêt général en 3 volets

Le Pacte Territorial France Rénov'

Le Pacte Territorial France Rénov'

Rappel : des scénarios envisagés

Scenario 1 : PACTSE TERRITORIAL DEPARTEMENTAL

VOLET 1 - Dynamique territoriale (obligatoire, non sous-traitable)	VOLET 2 - ECFR (obligatoire, sous-traitable)	VOLET 3 - Accompagnement (facultatif, sous-traitable)
--	--	---

~~Scenario 2 : PACTE TERRITORIAL DEPARTEMENTAL~~

Partenariat avec les EPCI interressees

Le Pacte Territorial France Rénov'

Rappel : des scénarios envisagés

Rencontre avec le Président du Département le 09/09/2024

- Ne souhaite pas porter de Pacte Territorial
- Souhaite collaborer avec les EPCI qui souhaitent s'investir sur le sujet de garantir un éqité de service sur l'ensemble du territoire : maintien du service d'information conseil hors contractualisation Etat
- Réflexion sur un PIG autonomie (🤔)
- Est ouvert à un conventionnement sur une partie du volet 2 : information et conseil téléphonique et physique

Le Pacte Territorial France Rénov'

Rappel : des scénarios envisagés

Scenario 3 : PACTE TERRITORIAL EPCI (seules ou regroupées)

VOLET 1 - Dynamique territoriale (obligatoire, non sous-traitable)	VOLET 2 - ECFR (obligatoire, sous-traitable)	VOLET 3 - Accompagnement (facultatif, sous-traitable)
--	--	---

Structure à créer : compétences, continuité du service, neutralité

Charge € +++

Présence territoriale +++

Le Pacte Territorial France Rénov'

Rappel : des scénarios envisagés

Scenario 3 : PACTE TERRITORIAL EPCI (seules ou regroupées)

VOLET 1 - Dynamique territoriale	VOLET 2 - ECFR - 1ère visite sur place	VOLET 3 - Accompagnement (régie ou prestation)
----------------------------------	--	--

Actions mutualisées
PETR

information, conseil et orientation
Département 81

Dimensionnement du service / besoins ECFR

Rencontre en préfecture le 08/10

Pas de prestation Convention Partenariat

g. Retour sur l'audit de France Services :
L'audit s'est très bien passé (que des points positifs !)
Il manque seulement le panneau d'affichage dans Valence et la bande magnétique pour les malentendants.

h. Informations diverses :

- . En raison de sous effectif, il n'y a plus d'assistante sociale sur le secteur.
- . Un agent vient de réussir l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe. Il remplit de ce fait les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade. Un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, non pourvu, figure au tableau des effectifs de la collectivité. Cet agent sera nommé au 1er octobre 2024 sur ce poste.

- i. Point sur l'agenda :
 - Le 26/09 : Réunion de présentation du CDG concernant la prévoyance à 16h.
 - Le 10/10 à 14h30 : copil de lancement de l'étude de transfert de la compétence assainissement collectif
 - Le 14/10 : Comité syndical du SCoT
 - Le 21/10 à 18 h : Conférence des maires avec le CDG
 - Le 21/10 à 19h15 : Conseil communautaire.

- j. Les évènements à venir.
 - Le 01/10 - colloque transfert de compétences eau et assainissement organisé par l'ADM
 - Le 04/10 - Lancement du réseau EgaliTarn
 - Le 05/10 - 40 ans du CPIE tarnais
 - Le 08/10 - AG les Séga'liens
 - Le 10/10 - présentation du bilan de l'Adefpat au PETR
 - Le 10/10 - assises de l'autonomie organisée par le CD 81.
 - Le 10/10 - université d'été du CDG sur l'absentéisme
 - Le 14/10 - lancement du réseau des artisans du développement durable du Tarn organisé par la CMA
 - Le 24/10 - Petit déjeuner des entreprises avec France Travail
 - Le 13/11 - salon de l'emploi et du service public dans le Tarn

Séance levée à 21 h 35

Le Président,
Guy GAVALDA.

Le secrétaire de Séance,
Fabienne CHAZOTTES.